

- COMMUNE DE CONCOULES -

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du conseil municipal du 28 septembre 2009 à 18h30

Date de la convocation : 18 09 09

Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

- Absent : M. Laurent DAUDE

- Excusé : M. Jean LE JOUBIOUX (procuration à M. René PRADEN).

Mme Evelyne CHARLES a été nommée secrétaire.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal est lu et adopté à l'unanimité.

Fonds Départemental d'Equipement

Afin de bénéficier de l'aide financière du Département : le Fonds Départemental d'Equipement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat territorial départemental 2009-2010-2011 et à demander l'attribution du FDE pour le projet de réaménagement du local du pré de la fête.

Assistance technique du Département dans le domaine de l'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander l'assistance technique du Département pour les missions suivantes :

- Mission d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Epuration (SATESE)
- Mission d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA)
- Mission d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP)

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et s'engage à porter au budget annexe de l'eau le montant de la rémunération correspondante aux missions (compte 618) : 0.37 € par habitant et par mission.

Budget de l'eau et de l'assainissement (M 49) - Année 2009 - Décision budgétaire modificative n°1

Vu la délibération décidant l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, il convient de prévoir au budget de l'eau les crédits correspondant au montant de la rémunération des missions d'assistance (compte 618). Le maire propose les virements de crédits suivants :

- Dépense d'exploitation618 Divers + 300.00 €
- Recette d'exploitation7011 Eau + 300.00 €

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité avec ces virements de crédits.

Participation financière au Contrat Educatif Local porté par la commune de Génolhac

Des enfants de Concoules participent aux activités proposées par la commune de Génolhac dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL). Le conseil municipal est sollicité par la commune de Génolhac pour participer financièrement au CEL à hauteur de 20 € par enfants de Concoules qui participent aux activités. Cette participation est complémentaire de la participation demandée aux familles. A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord.

Communauté de Communes des Hautes Cévennes - Modification des statuts - Animation jeunesse

Le conseil communautaire a voté la modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes afin de pouvoir proposer le programme d'activités destinées aux enfants mis en place actuellement par la commune de Génolhac dans le cadre du Contrat Educatif Local. Cette modification des statuts est soumise au vote des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification des statuts suivante :

- Compétence optionnelle :
 - Animation jeunesse
 - Dans le cadre du Plan Educatif Local (PEL) : gestion du dispositif Contrat Educatif Local (CEL) en partenariat avec le Conseil Général et Jeunesse et Sport.
 - Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (Le contrat enfance jeunesse remplace le contrat temps libre).

Stock boissons glaces confiseries fin de saison piscine municipale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le stock de glace (5.70 €) de fin de saison 2009 de la piscine municipale.

Indemnités de conseil du receveur municipal - Année 2009

Aux vues des comptes 2006, 2007 et 2008 déterminant l'assiette pour le calcul de l'indemnité 2009, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au receveur municipal la somme de 339.38 € brut correspondant à l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

Echange de terrain vers la buvette du pré de la fête - M. Daniel DEGARDIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à poursuivre le projet d'échange de terrains avec M. Daniel DEGARDIN. Il s'agit de l'échange des parcelles A 703 (772 m²) et A 705 (545 m²) appartenant à la commune de Concoules contre une bande de terrain de 5 mètres de large après la buvette le long de la parcelle A 129 et un morceau de terrain (5m x 20m environ) le long du chemin communal n°1 appartenant tous deux à M. Daniel DEGARDIN.

Eau 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'étalement de la dette pour un abonné au service de l'eau victime d'une consommation anormalement très élevée d'eau due à un appareil ménager défectueux.

Demande de raccordement au réseau d'eau de Concoules des maisons d'Aiguebelle (commune de Génolhac)

Le maire informe le conseil qu'il se rendra sur les lieux afin d'étudier la demande de la commune de Génolhac d'extension du réseau d'eau de Concoules.

Echange de terrains : NICOLAS - SCI MARTIN - MORIN

Le maire informe le conseil que les actes ont été passés chez le notaire.

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural situé à Le Martinet

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion d'environ 120 m de long du chemin rural situé à Le Martinet et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Voirie communale

Le maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales délibéré le 28 décembre 1966. Le conseil est d'accord et charge le maire de poursuivre cette affaire.

Rampe d'escalier

Le maire informe le conseil qu'une rampe d'escalier sera posée au niveau du lavoir, centre du village.

Mise en discrétion des réseaux électrique basse tension / France Télécom / Eclairage Public - Concoules Village Bas - dans le cadre des travaux du Syndicat Intercommunal d'Electrification

M. Guy CHABERT informe le conseil du démarrage courant octobre de la mise en discrétion des réseaux au village de Concoules : du transformateur jusqu'au pont de brique.

Document d'urbanisme

Des bureaux d'étude seront contactés sur l'opportunité de créer un document d'urbanisme : carte communale ou plan local d'urbanisme.

Communauté de Communes des Hautes Cévennes - Passage de la redevance à la taxe ordures ménagères

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, demande aux délégués représentant la commune de Concoules au conseil communautaire de voter le report de cette décision mise à l'ordre du jour du prochain conseil de la communauté de communes.

Passerelle

Sur le ruisseau de la Côte, mitoyen avec la commune de PONTEILS, les dégâts d'orage de l'automne dernier ont emporté la passerelle. Il serait souhaitable de rétablir un passage piéton par la pose d'une buse. Un devis sera demandé et soumis à la commune de PONTEILS.

Le Maire,
René PRADEN.